



CARIER

PARC ÉOLIEN DE CARLETON



ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉPOSÉE AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PARCS

ANNEXES

DOSSIER N° : 321 1-05-96

13 MARS 2006

PESCA
ENVIRONNEMENT

**helimax**



PARC ÉOLIEN DE CARLETON

Étude d'impact sur l'environnement

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Annexe A Inventaire des espèces végétales à statut particulier sur les sites d'implantation des éoliennes – Parc éolien de Carleton
- Annexe B Correction apportée à la section 2.4.11 – Tableau 2.36 - Volume 1 – Rapport principal
- Annexe C. Correction apportée à la carte 5.1 (volume 2, rapport principal) sur les infrastructures du projet et les milieux sensibles
- Annexe D. Correction apportée à la section 5.6.11.1 – Tableau 5.15 - Volume 1 – Rapport principal
- Annexe E. Commentaires de Radio-Canada sur le projet de parc éolien à Carleton
- Annexe F. Carte de localisation des chalets au lac Sansfaçon
- Annexe G. Montage photographique 12 – Vue à partir du lac Sansfaçon (ouest-sud-ouest)
- Annexe H. Montage photographique 11 – Vue à partir du lac Sansfaçon (sud)
- Annexe I. Montage photographique 10 – Vue à partir du lac Sansfaçon (est-nord-est)
- Annexe J. Montage photographique de la ligne électrique aérienne à partir du lac Sansfaçon (sud-est)
- Annexe K. Carte de visibilité des éoliennes
- Annexe L. Carte de visibilité des balises lumineuses des éoliennes
- Annexe M. Coordonnées des éoliennes
- Annexe N. Carte du chemin d'accès au parc éolien de Carleton
- Annexe O. Caractéristiques techniques des analyseurs SR-Black Box

Annexe A *Inventaire des espèces végétales à statut particulier
sur les sites d'implantation des éoliennes
Parc éolien de Carleton*

*Le rapport final présentant les résultats de l'inventaire
des espèces végétales à statut particulier
réalisé sur les sites d'implantation des éoliennes
a été transmis confidentiellement au MDDEP.*

Annexe B *Correction apportée à la section 2.4.11 – Tableau 2.36*
Volume 1 - Rapport principal - Étude d'impact sur l'environnement
Parc éolien de Carleton

Tableau 2.36 Législations, réglementations, permis et autorisations

Autorité	Loi, règlement, permis et autorisation
MRC de Bonaventure	<p><i>Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Bonaventure. R.C.I. Règlement numéro 2004-07</i></p> <p>Certificat de conformité aux règlements municipaux et au schéma d'aménagement</p>
Ville de Carleton-sur-Mer	<p>Certificat de conformité aux règlements de la Ville</p> <p>Permis de construction</p>
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	<p><i>Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (c. Q-2, r.9)</i></p> <p>Certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.1</p> <p>Certificat d'autorisation en vertu de l'article 22</p> <p><i>Règlement sur les carrières et sablières (c. Q-2, r.2)</i></p> <p>Certificat d'autorisation</p> <p><i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (c. Q-2, r.6-02)</i></p> <p><i>Règlement sur les matières dangereuses (c. Q-2, r.15.2)</i></p> <p><i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (c. Q-2, r.17.3)</i></p> <p><i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) et Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (c. E-12.01, r.0.3)</i></p>
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	<p><i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État - RNI (c. F-41, r.1.001.1)</i></p> <p><i>Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1)</i></p> <p>Permis de récolte de bois (permis d'intervention)</p> <p><i>Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-81)</i></p> <p>Demande d'utilisation des terres en vertu de l'article 55</p> <p>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes</p> <p>Permis de prélèvement de sable, de gravier ou de pierre extraits d'une sablière ou d'une gravière et acquittement des droits prescrits</p>

Autorité	Loi, règlement, permis et autorisation
	<p><i>Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)</i></p> <p>Autorisation en vertu de l'article 128.7</p> <p><i>Règlement sur les habitats fauniques (c. C-61.1, r.0.1.5)</i></p> <p><i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) et Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (c. E-12.01, r.0.2.3).</i></p>
Transport Québec	Permis pour la circulation et le transport des équipements hors-norme
Transport Canada	Approbation pour prévenir les risques d'accidents d'aviation
Environnement Canada	<p><i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i></p> <p><i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i></p> <p><i>Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs</i></p> <p><i>Loi sur les espèces en péril</i></p> <p><i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i></p>
Pêches et Océans Canada	<i>Loi sur les pêches (article 35 (1))</i>
Agence canadienne d'évaluation environnementale	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)</i>